

### Parties contractantes

Le présent contrat est passé entre : « **EARL Les Marionnettes** » représentée par M. et Mme Langlois.  
Demeurant : 5 Chemin du Moulin- 27400 Quatremare.

Ci-après dénommé le producteur, d'une part et :

M., Mme, Mlle\* .....  
Demeurant : .....  
Tel. .... Mobile : .....  
Courriel : .....

Ci-après dénommé le consomm'acteur, d'autre part.

\* Rayez la mention inutile

### Contenu du contrat

Le présent contrat est passé entre le amapien et le producteur pour l'approvisionnement bi-mensuel en œufs bio extra frais (j+3 maxi), pendant la période définie en section suivante, pouvant comprendre une période de repos du producteur. Les produits fournis sont issus d'une agriculture biologique et le producteur ouvre les portes de son exploitation à tout contrôle amapien de l'association ou ses ayants droit. La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre d'une part le producteur et d'autre part les amapiens associés au sein de l'Association les Colibris d'Andrésy.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP**, à savoir:

#### 1. Engagements pour l'adhérent de l'association:

- Pré financer la production

#### 2. Engagements du producteur:

- Être présent à de nombreuses distributions et donner régulièrement des nouvelles de l'exploitation,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

#### 3. Engagements communs:

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité (maladies, etc.) ;
- Participer aux réunions de bilan de fin de saison (assemblée générale 1 fois par an).

### Termes du contrat

Ce contrat entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et prend fin le 30 septembre 2021, soit un total de 22 livraisons qui respecteront le calendrier des distributions figurant en annexe de ce contrat défini entre le producteur et l'association Les Colibris d'Andrésy.

### Prix des produits

Le prix de 6 œufs bio extra frais (J+3 maxi) est fixé à 2,25 euros.

### Organisation des distributions

Les distributions ont lieu le jeudi à ANDRESY (Yvelines) au 8 rue LEPIC, excepté les jours fériés et selon la périodicité indiquée dans le planning des livraisons figurant en annexe de ce contrat. Les distributions commencent à 18H15 et prennent fin à 19H45.

Le consomm'acteur s'engage à venir chercher ses œufs les jeudis selon le calendrier de distribution en annexe de ce contrat sur le lieu de distribution. Il est impossible de rembourser une commande non retirée. En cas d'impossibilité, il appartient donc au consomm'acteur de faire retirer sa commande par un tiers dont il aura signalé l'identité au coordinateur de distribution via un message ou par téléphone le jour même.

Dans le cas contraire, la commande est partagée entre les présents ou donnée à une association caritative.

### Types d'abonnement et Mode de paiement

Cocher ici	Abonnements	Total contrat (22 livraisons)		TOTAL En Euros	Règlement à l'ordre de	
					« EARL Les Marionnettes » Encaissements : Chèque 1 : octobre 2020 Chèque 2 : avril 2021	
	6 œufs à chaque distribution	22 livraisons	2.25	49.5	1 <sup>er</sup> chèque : 24.75 euros 2 <sup>ème</sup> chèque : 24,75 euros	
	12 œufs à chaque distribution	22 livraisons	4.5	99	1 <sup>er</sup> chèque : 49.50 euros 2 <sup>ème</sup> chèque : 49,50 euros	
	18 œufs à chaque distribution	22 livraisons	6.75	148.5	1 <sup>er</sup> chèque : 74.25 euros 2 <sup>ème</sup> chèque : 74,25 euros	
	24 œufs à chaque distribution	22 livraisons	9	198	1 <sup>er</sup> chèque : 99,00 euros 2 <sup>ème</sup> chèque : 99,00 euros	
	30 œufs à chaque distribution	22 livraisons	11.25	247.5	1 <sup>er</sup> chèque : 123.75 euros 2 <sup>ème</sup> chèque : 123,75 euros	

### Engagement des parties

Le consomm'acteur:

Je soussigné(e), .....  
déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, notamment le respect de la charte d'AMAP IDF et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur.

Signature:

Date:

Le producteur:

Nous soussignés, M. et Mme Langlois, déclarons avoir pris connaissance des obligations qui nous incombent, notamment le respect de la charte AMAP IDF et confirmons notre engagement au titre de ce contrat envers le consomm'acteur.

Signature :

Date:

Original Producteur